



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le 30 janvier, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Eric LABAZ, Maire.

Présents : Ginette VIVIAN, Milène BOURNAY, Bénédicte VIVIAN, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Christophe GUITTON, Olivier VORMS, Luc ROSSET, François FOSSOUX.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Milène Bournay

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

1- **Approbation du procès-verbal du CM du 6 mars 2012**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte tenu de la durée probable des discussions sur le budget, le Conseil Municipal est d'accord pour examiner d'abord le travail des commissions et les sujets divers avant d'entamer les délibérations concernant le budget.

Une nouvelle réunion consacrée entièrement au vote du Budget Principal et des Taxes aura lieu avant le 16 avril.

Suite à une réunion préparatoire avec M. THOMAS, Trésorier Payeur, et pour établir au mieux les délibérations budgétaires reportées (vote du BP et des 4 Taxes) le Conseil Municipal est en attente d'informations de la part de la Trésorerie Principale pour établir au mieux celles-ci.

2- **Lecture des arrêtés municipaux**

2012-18 : modification du coefficient d'attribution de l'IFTS (indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires) pour la secrétaire de mairie.

2012-19 : autorisation de prendre de mesures nécessaires pour des travaux d'élagage, chemin de Vaulx.

2012-20 : règlement temporaire de police sur la voirie communale, le dimanche 19 avril, pour l'organisation d'un vide-grenier par le CAN (Comité d'Animation de Nonglard).

2012-21 : autorisation de prendre des mesures temporaires pour des travaux, montée du Château lors du changement d'un poteau de France Télécom.

2012-22-et 2012-23 : autorisation de prendre des mesures temporaires pour des travaux, route du Chef-Lieu durant le chantier des parkings relais au droit de la salle des fêtes pour les entreprises Mithieux et Eurovia.

3- **Convention Mairie – SYANE** (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie)

La commune entreprend l'aménagement du chemin piétonnier et parking d'accès de la salle des fêtes. Le programme intègre la réalisation du génie civil nécessaire à la création d'un réseau d'éclairage public adapté, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE. La convention qui sera signée après délibération du Conseil Municipal précise les conditions d'organisations de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

4- **Rapports des commissions communales et intercommunales**

Commission Voirie/Bâtiments (rapporteur J.F. Bocquet)

- Tous les devis pour des projets de travaux ont été pris en compte dans l'étude du budget 2012

- Les travaux des parkings relais ont commencé le lundi 26 mars et se poursuivent sans problème.

- Cheminement piétonnier : la commission d'appel d'offres étudie le choix du maître d'œuvre (10 dossiers reçus).

- ERDF: le transformateur route de la Pièce (près de chez Pochat) semble sous-dimensionné pour s'adapter aux besoins des nouvelles constructions et sera remplacé.

Commission Urbanisme (rapporteur C. Guitton)

Permis de construire :

- M. Plodzien aménagement de combles – accord tacite.
- Projet Les terrasses de Nonglard (Chef-Lieu) refusé car non respect du PLU.

Déclarations préalables :

- M. Cambus refusée car le modèle d'imprimé n'était plus valable (à redéposer)
- M. Belon réfection toiture (accord tacite).

Attention : depuis le 1^{er} mars, les modèles de documents d'urbanisme ont été totalement modifiés. Les nouveaux modèles sont disponibles sur le site de la commune et celui de l'Etat.

Commission Vie Locale (rapporteurs O. Vorms/M. Bournay)

Une première réunion du Comité de Pilotage pour le développement de l'école a eu lieu avec le CAUE et a permis de poser tous les problèmes à résoudre compte tenu de l'augmentation des effectifs plus importante que prévu. Dans le même temps, des contacts ont été pris auprès de fabricants de modules préfabriqués afin d'envisager toutes les solutions.

CCAS (Conseil Communal d'Aide Sociale)

Le CCAS de Sillingy a invité les élus des CCAS des autres communes à une réunion où des représentants des services sociaux et d'associations à but social étaient présents. Un groupe de travail a été formé pour étudier la possibilité de créer une épicerie sociale locale.

GATAI (Groupe d'Acteurs de Terrain Ados/Insertion)

Suite à la réflexion élaborée par le GATAI sur l'insertion des jeunes, une réunion a eu lieu avec la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA) afin de mettre en place une "permanence urbaine" à Meythet. Cette permanence sera animée conjointement par toutes les structures chargées des jeunes et de l'emploi sur le secteur de Meythet (MLJBA, Service Enfance Jeunesse, Espace Economie Emploi, Association Passage) et ouverte aux communes environnantes. Elle aura lieu tous les premiers mardis du mois de 14h00 à 16h00 et s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans environ (en particulier ceux qui sont hors système scolaire) pour toute aide concernant l'orientation, l'apprentissage, la recherche d'emploi, etc. Une réunion de mise en place de ce service aura lieu le mardi 22 mai. Il serait souhaitable de répertorier les jeunes de la commune pouvant être intéressés par cette démarche afin qu'ils puissent être invités.

Comité de Pilotage Ecole

Une première réunion a eu lieu avec l'architecte du CAUE et a permis de préciser tous les problèmes rencontrés et d'étudier diverses solutions à court et long terme.

Dans le même but, plusieurs contacts ont été pris avec des fabricants de modules préfabriqués et les informations recueillies permettront une étude plus précise.

Une réunion technique du Conseil Municipal avec le Directeur de l'école est prévue après les vacances de Pâques.

Commissions de la CCFU

Commission d'attribution des places en crèches : Lors de la dernière réunion, la liste d'attente et celle des places disponibles par structures et par sections d'enfants ont été finalisées. Sur 122 demandes, seules 15 places ont pu être attribuées.

Commission Gestion Environnementale

Lors de la réunion du 26 mars les divers points suivants ont été abordés :

- Révision de prix annuel de la collecte des ordures ménagères avec le prestataire de service.
- Entretien des aires de tri, problèmes des dépôts sauvages et inappropriés.
- Avis technique sur l'emplacement des conteneurs.
- Lavage des colonnes aériennes des aires de tri.
- Panneaux d'informations des aires de tri.
- Point sur les déchets verts des communes.

Commission Eau

Etude de la mise en place d'un nouveau réseau pour le secteur communal de Planchamp.

Commission Accessibilité au Handicap

Un rapport a été préparé sur ses activités en 2011 et ses projets en 2012. Il sera soumis au Bureau pour validation. A noter que toutes les communes ont indiqué et chiffré leurs projets (réalisés ou prévus) de mise en accessibilité de tout ou partie des voiries communales et des bâtiments communaux

Commission « Développement Durable » : Elaboration des grandes lignes de la réunion prévue fin juin sur le gaz de schiste. Ce projet a été présenté au Bureau du Conseil Communautaire de la CCFU et

modifié selon les vœux des élus. Une réunion aura lieu le 29 juin à la Balme mais s'adresse uniquement aux élus de tous les conseils municipaux (contrairement au souhait de la commission).

5- Divers

Le SYANE nous a fait parvenir un appel à projets pilotes 2012, avec un soutien financier du syndicat, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Les projets inscrits devront être réalisés entre 2012 et 2014. Un dossier pour l'isolation de la salle des fêtes de Nonglard pourrait, sous réserve de faisabilité, être étudié par les élus dans le cadre de cet appel à projets.

Convention CNFPT: changement dans les modalités de prise en charge du coût des formations. A compter de cette année, les frais annexes (déplacements, repas, etc.) pour le personnel seront à la charge des collectivités.

Un courrier de la Préfecture concernant le relevé des décisions du Comité de Pilotage de la Commémoration du 70^{ème} Anniversaire de la Libération en 2014 nous a été envoyé.

Il est demandé aux collectivités de renseigner un formulaire sur l'inventaire le plus complet possible des projets prévus au niveau local associant notamment les municipalités et les établissements scolaires lors de ce 70^{ème} anniversaire.

Le Cyclo Club Mandallaz organise la 20ème randonnée VTT de la Montagne d'Age, le 1^{er} mai 2012. Lors de cette manifestation, une coupe sera offerte par la commune de Nonglard.

Une manifestation sportive de l'association le Cyclotouriste Lyon est organisée les samedi 2 et dimanche 3 juin 2012. Le tracé prévu passe à Nonglard et à cet effet, un balisage sera mis en place par les organisateurs.

6- Délibérations

2012-24 : affectation budgétaire du résultat 2011

L'excédent du résultat du Compte Administratif 2011 est de 99 972,83 euros qui est affecté dans sa totalité à la section de fonctionnement du budget principal 2012.

Les élus votent cette affectation à l'unanimité.

2012-27 : vote du budget CCAS 2012

Le projet du budget est arrêté et voté en dépenses et recettes à 12550 euros.

Les élus adoptent le budget 2012 du CCAS à l'unanimité.

2012-28 : décision d'offres d'indemnités pour cessions de terrains (redressement et élargissement voies communales).

Les offres d'indemnités référencées dans la délibération ont été établies au vu des estimations de France Domaine, en date du 28 février 2012. Les élus votent les propositions d'offres à l'unanimité.

2012-29 : désignation d'un adjoint pour passation d'actes authentiques en la forme administrative.

En sa qualité d'Officier Public, le maire a pouvoir de recevoir et authentifier les actes concernant les droits immobiliers de la commune mais ne peut représenter la collectivité pour la signature des actes indiqués ci-dessus.

C'est pourquoi un adjoint doit être désigné pour représenter la commune lors de la signature des actes. Le Conseil Municipal désigne M. C. Guittou à l'unanimité.

2012-30 : Passations d'actes authentiques (purges des privilèges et hypothèques).

Considérant la nécessité d'anéantir les frais et les charges qui incombent aux propriétaires lors d'acquisitions foncières par la commune et assurer l'aboutissement de celles-ci, les élus autorisent le maire, à l'unanimité, de payer le prix des acquisitions après publication de l'acte au fichier immobilier, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, lorsque le prix n'excède pas 7700 euros pour l'ensemble de l'immeuble acquis.

Fin de la réunion à 22h30